

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Mardi le 17 décembre 2013, se tenait à 20h15 une assemblée spéciale du conseil de la municipalité de Ste-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Noëlla Ouellet, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Sylvain Paradis, formant quorum sous la présidence de M. le maire.

Le conseiller Michel Paris est absent.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil mardi le 17 décembre 2013 à 20h15 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Octroi de contrat pour entretien de la patinoire et gestion du chalet des loisirs;
- 2- Entente de location du chalet des loisirs et contenu et gestion de la patinoire;
- 3- Adoption du plan d'action du comité de développement;
- 4- Demande de don de l'école Le Mistral pour programme de soutien à la motivation scolaire et sociale;
- 5- Avis de motion pour modification du règlement de la bibliothèque municipale;
- 6- Période de questions;
- 7- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20h15.

1- OCTROI DE CONTRAT POUR ENTRETIEN DE LA PATINOIRE ET GESTION DU CHALET DES LOISIRS

2013-12-212

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **accorde le contrat pour l'entretien de la patinoire et la gestion du chalet des loisirs pour l'hiver 2013-2014** à M. Michel Deschênes selon les modalités établies au contrat et ce, pour un montant de \$2 400 pour une période maximale de 12 semaines. La municipalité autorise le maire et / ou la directrice générale à signer le dit contrat.

2- ENTENTE DE LOCATION DU CHALET DES LOISIRS ET CONTENU ET GESTION DE LA PATINOIRE

2013-12-213

Attendu que les modalités pour l'acquisition des infrastructures de loisir par la municipalité ne sont pas finalisées;

Attendu que la municipalité désire offrir les services de loisir en ce qui concerne la patinoire extérieure pour l'hiver 2013-2014;

Attendu qu'une entente à cet effet doit être établie avec le Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc;

Il est proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc autorise une **entente de location des infrastructures de loisir** appartenant au Comité Sportif et Culturel de Sainte-Jeanne d'Arc relativement à l'utilisation du chalet des loisirs et de son contenu ainsi que la gestion de la patinoire et ce, pour l'hiver 2013-2014. La municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer la dite entente pour et au nom de la municipalité.

3- **ADOPTION DU PLAN D'ACTION DU COMITÉ DE DÉVELOPEMENT**

2013-12-214

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Michèle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc adopte le **plan d'action 2014-2015 présenté par le Comité de développement** de Sainte-Jeanne d'Arc.

4- **DEMANDE DE DON DE L'ÉCOLE LE MISTRAL POUR PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MOTIVATION SCOLAIRE ET SOCIALE**

2013-12-215

Proposé par Michèle Clouâtre

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte de faire un **don de \$55.00 à l'école Le Mistral** pour le programme de soutien à la motivation scolaire et sociale.

5- **AVIS DE MOTION POUR MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Noëlla Ouellet dans le but de modifier le règlement de la bibliothèque municipale concernant l'établissement des jours et heures d'ouverture.

6- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

7- **LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL**

Il est proposé par Noëlla Ouellet la fermeture de l'assemblée à 20h50.

Maurice Chrétien
Maire

Louise Boivin
Directrice générale et secr. trésorière